

AVIS

Réf. : AT.18.42.AV

Date d'approbation : 15/06/2018

Site à réaménager n°SAR/ALE73 dit « Bouteillerie » à CHIEVRES – Arrêté provisoire

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis

- *Référence légale :* Art.D.V.2§3 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 27/04/2018
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :* Projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager (SAR)

Projet :

- *Localisation :* Rue Notre-Dame
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'habitat et zone d'espaces verts

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise à démolir les bâtiments existants en vue de la construction d'une résidence service

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire n'est pas en mesure de se prononcer sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/ALE73 dit « Bouteillerie » à CHIEVRES.

Le Pôle estime en effet que le dossier ne permet pas de comprendre les motivations de l'utilisation de la procédure « Site à réaménager » pour réaffecter ce site, ni la manière dont le périmètre va être réaménagé.

De plus, vu que le projet est repris dans un périmètre d'intérêt culturel historique ou esthétique, le Pôle aurait souhaité disposer d'informations plus précises sur la qualité patrimoniale du site.

Le Pôle demande donc que le dossier soit complété en conséquence.



Samuël SAELENS
Président